



Cette brochure d'information est éditée par le **Siéml** afin de contribuer à l'information des ménages ayants droit du chèque énergie en 2025.

Cette année, l'envoi des chèques énergie a été retardé en raison de la modification de leurs modalités d'attribution. Il nous a semblé opportun de réaliser cette brochure afin d'apporter des informations sur les nouvelles modalités pratiques d'obtention de cette aide essentielle au paiement des factures d'énergie.

Source de ces informations : DGE* (09/25)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site dédié mis en place par les pouvoirs publics :



www.chequenenergie.gouv.fr

*DGE : Direction générale de l'énergie et du climat

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

Le Siéml est un acteur de premier plan du service public de l'énergie en Maine-et-Loire. Il assure pour le compte des communes une partie des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité et exploite un réseau d'éclairage public ainsi qu'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le Siéml agit également pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie, de rénovation des bâtiments publics et d'essor des énergies renouvelables. Il contribue au développement des réseaux de gaz, des réseaux de chaleur et pilote le plus grand groupement d'achat de gaz et d'électricité du département.

NOUS CONTACTER

9 route de la Confluence
ZAC de Beuzon - Écouflant
49001 ANGERS
02 41 20 75 20 – sieml@sieml.fr
www.sieml.fr



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle rassemble plus de 850 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

Informations mises à disposition par la DGE, susceptibles d'évolution.

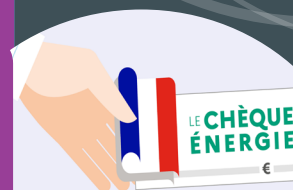
FNCCR - octobre 2025 - SGS/Service communication - Photos : AdobeStock, Freepik.

Chèque énergie 2025

Quand allez-vous le recevoir ?

Comment en demander l'obtention ?

Quels justificatifs transmettre avec ma demande ?



Le chèque énergie, c'est une aide

à destination des ménages modestes pour payer leurs factures d'énergie.

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

Brochure à destination des particuliers

À SAVOIR ✓

Les chèques énergie 2025 seront adressés à compter du **3 novembre 2025** aux bénéficiaires qui auront été identifiés. Les autres devront en faire la demande.

Des campagnes d'information seront organisées selon les modalités suivantes :

- **Semaines du 6 et du 13 octobre** : envoi par l'ASP* de courriels ou sms aux bénéficiaires identifiés automatiquement, leur indiquant qu'ils n'auront aucune démarche particulière à engager pour bénéficiaire du chèque énergie 2025 ;
- **À compter du 13 octobre** jusqu'à la fin du mois : envoi par l'ASP de courriels ou sms ou courriers postaux aux bénéficiaires potentiels.

Dès le **15 octobre**, il sera possible de se connecter sur la plateforme de demande accessible sur le site www.chèqueenergie.gouv.fr via l'espace bénéficiaire.



DEMANDE À EFFECTUER AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

■ DEMANDE EN LIGNE

La création d'un compte sera nécessaire pour faire une demande de chèque en ligne (identifiant : numéro fiscal + mot de passe).

Les bénéficiaires qui auront été détectés automatiquement devraient recevoir une alerte lors de leur connexion les informant qu'il est inutile pour eux de faire une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du lieu de consommation et de téléverser une unique pièce justificative : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM* et précisant l'adresse de consommation.

■ DEMANDE PAR COURRIER

La formalisation d'une demande par courrier sera également possible mais les modalités de ce type de demande sont plus complexes.

En premier lieu, il faudra appeler l'assistance utilisateur (0 805 204 805 - Service & appel gratuits) pour pouvoir disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande (en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket).

Vous trouverez ce formulaire :

- En ligne sur le site du chèque énergie, dans l'onglet « Documents disponibles » cf. : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire> ;
- Dans les espaces France services.

Il sera par ailleurs envoyé avec la communication courrier adressée aux bénéficiaires potentiellement éligibles (cadre campagne d'information) et devrait être disponible sur demande auprès de l'assistance utilisateurs, début 2026.

*PDL/PDR : Point de livraison/Point de référence et de mesure

Formulaire de demande



FORMULAIRE DE DEMANDE CHÈQUE ÉNERGIE 2025

Article L.1241, L.1242 et L.1243 du Code de l'énergie.

Article du 11 juillet 2023 relatif au demandeur de chèque énergie

Avant de compléter ce document, merci d'appeler l'assistance utilisateur à ce numéro : 0 805 204 805 (service & appel gratuits) ou en utilisant le formulaire de contact : <https://www.chèqueenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>

Ce formulaire (pdf accessible) doit être complété, imprimé, signé puis envoyé par courrier à l'Agence de services et de paiement (ASP) à l'adresse suivante : Agence de Services et Paiement - PLA 30500 - 89307 LYON CEDEX 7

Renseigner ici le numéro du ticket donné par l'assistance : []

☐ J'ai pas reçu de chèque 2025, je souhaite faire une demande initiale

☐ J'ai fait ma demande de chèque sur la plateforme mise en place par le Gouvernement (sur la base de mes revenus 2020 déclarés en 2024) et celle-ci a été refusée ou je me suis pas d'accord avec le montant du chèque accordé

La cas échéant, indiquer le numéro de la demande rejetée (ce numéro figure dans le mail reçu suite à votre demande sur la plateforme) : [] ou numéro de ticket reçu : []

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Civilité : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom de naissance : []

Prénom : []

Date de naissance : []

Numéro fiscal composé de 13 chiffres, indiqué sur votre avis d'imposition (2024) et celui-ci a été refusé ou je me suis pas d'accord avec le montant du chèque accordé

Est-ce votre seule adresse actuelle ? ☐ Non ☐ Oui

Courriel de contact : []

Numéro de téléphone : []

ADRESSE POSTALE (utilisée pour l'envoi de chèques)

N° d'appartement/étage : []

Entrée, cour, boîte aux lettres : []

Code postal : []

Ville : []

Département : []

Pays : []

La demande par courrier à adresser à l'ASP* **avant le 28 février 2026** devra comporter les 4 pièces suivantes :

- Formulaire de demande complété ;
- Copie d'un justificatif d'identité du demandeur ;
- Copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM et précisant l'adresse de consommation ;
- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu du foyer fiscal du demandeur pour l'année N-2.

Les chèques énergie 2025 pourront être utilisés jusqu'au **31 mars 2027** mais les protections associées au chèque ne seront valables que jusqu'au **30 avril 2026** (avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} avril 2025).

*ASP : Agence de services et de paiement

*ASP : Agence de services et de paiement